

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONCEPTION D'UN PROJET D'ANC

(à remettre à la mairie, en 1 exemplaire après l'avoir complété)

Dossier reçu en Mairie le :
(Date et tampon de la mairie)

Dossier reçu au SPANC le :

Cadre réservé au service

Demande formulée par

à remplir

Nom, prénom du propriétaire :
 Adresse :
 Code Postal : Localité :
 N° de téléphone : Courriel :
 Nature du projet : installation neuve (permis de construire maison neuve) réhabilitation d'un assainissement existant

Concepteur du projet (bureau d'études)
 Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Localité :

Renseignements sur le terrain où doit être implantée l'installation d'assainissement non collectif

à remplir

Commune :
 Adresse :
 Nom, prénom de l'occupant (si différent du propriétaire) :
 N° de téléphone occupant :
 Superficie du terrain :m²
 Superficie disponible pour l'assainissement non collectif :m²

Références cadastrales (section et numéros des parcelles) :

Cette demande est faite en parallèle d'une procédure de

permis de construire
 déclaration préalable
 certificat d'urbanisme préalable à une construction
 autres, à préciser : } numéro procédure°:

Existe t-il un puits, dans un rayon de 35 m, par rapport au dispositif envisagé :
 non
 oui => utilisation : consommation humaine autres (préciser) :
 si oui, joindre l'attestation d'utilisation d'un puits complétée et signée.

Destination des eaux pluviales :

S'il s'agit d'un lotissement, indiquer :
 > le nom du lotissement :
 > le nom, l'adresse du lotisseur et le n° de téléphone :
 > le nom et l'adresse du constructeur du pavillon :

Renseignements sur les caractéristiques de l'immeuble et son occupation

à remplir

Nature de l'immeuble (habitation, bureaux, entreprise, etc. ...) :
 Nombre d'habitants / employés :
 Nombre de pièces principales de l'habitation (nombre de chambres, bureaux, séjour/salon, etc ...) :
 Résidence : principale secondaire location permanente location saisonnière

Alimentation en eau potable :
 Adduction d'eau publique (AEP) Puits privé ou forage (distance puits-assainissement) :m

Si le bâtiment est non raccordé à l'adduction d'eau potable publique, la propriété est-elle desservie au droit de la parcelle par l'AEP ? oui non

DEMANDE DE CONTRÔLE DE CONCEPTION D'UN PROJET D'ANC

Dispositif d'assainissement non collectif envisagé par le pétitionnaire

à remplir

Filières Classiques	Filières Agréées		
	Filtre compact (copeaux de coco, laine de roche, zéolite, etc ...)	Filtres plantés (phytoépuration)	Micro station d'épuration
<p>Prétraitement : <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux (FTE) volume :m³</p> <p>Traitement : <input type="checkbox"/> tranchée d'épandage à faible profondeur, longueur totale des tranchées d'infiltration :m longueur des tranchées :m Nombre de tranchées : <input type="checkbox"/> lit d'épandage à faible profondeur - surface :m² <input type="checkbox"/> terre d'infiltration - surface :m² <input type="checkbox"/> lit filtrant vertical non drainé - surface :m² <input type="checkbox"/> filtre à sable vertical drainé - surface :m² <input type="checkbox"/> filtre à zéolite pour 5 pièces maxi sans agrément marque :</p> <p><input type="checkbox"/> Autres dispositifs (fosse d'accumulation, fosse chimique) : </p> <p><input type="checkbox"/> Toilettes sèches (dans ce cas préciser ci-dessus les moyens prévus pour le traitement des eaux ménagères)</p> <p>Dispositifs complémentaires <input type="checkbox"/> bac dégraisseur volume : m³ <input type="checkbox"/> préfiltre : <input type="checkbox"/> intégré à FTE <input type="checkbox"/> séparé =>m³ <input type="checkbox"/> pompe : <input type="checkbox"/> eaux brutes <input type="checkbox"/> prétraitées <input type="checkbox"/> traitées</p>	<p>Prétraitement : <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux volume :m³</p> <p>Traitement : Marque / modèle : N° agrément : Capacité :EH</p> <p>Destination des eaux traitées : <input type="checkbox"/> Infiltration dans le sol sur la parcelle (préciser : noue, tranchée ...) : <input type="checkbox"/> Rejet en milieu hydraulique superficiel type fossé, réseau pluvial, cours d'eau, etc. .. (préciser) : Autorisation de rejet obtenue auprès du gestionnaire de l'exutoire à joindre impérativement à la demande de validation du projet dans le cas d'un rejet dans un exutoire privé</p>	<p>Prétraitement : (si requis par le fabricant) <input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux volume :m³</p> <p>Traitement ± Prétraitement : Marque / modèle : N° agrément : Capacité :EH</p> <p>Prétraitement + traitement <input type="checkbox"/> culture fixée <input type="checkbox"/> culture libre</p> <p>Marque / modèle : N° agrément : Capacité :EH</p>	

Pièces à joindre impérativement à la présente demande

- 1 Exemplaire de l'étude de sol et de définition de la filière comprenant :
- > un plan de situation (échelle 1/5000ème) ;
 - > la localisation des sondages, puits, cours d'eau, points d'eau ;
 - > les coupes de sol (croquis et descriptif succinct) ;
 - > une note de calcul précisant la filière et le dimensionnement des ouvrages (nombre de pièces principales, d'usagers, activités, consommation d'eau...) ;
 - > un plan avec schéma d'implantation où figurera la localisation du système conseillé à une échelle appropriée ;
 - > un profil en long de l'installation avec cotes et niveaux y compris celui de la sortie des eaux usées de l'immeuble par rapport au terrain fini et précisant les mouvements de terre éventuels ;
 - > si l'installation génère un rejet : localisation de l'exutoire et conditions de son utilisation, tant au niveau technique (cote) qu'administratif (l'autorisation de rejet dans le milieu superficiel) ;
 - > le cas échéant les résultats des tests de perméabilité ;

Si l'installation génère un rejet, le formulaire de demande d'autorisation de rejet en milieu hydraulique superficiel complété et signé ;

Le cas échéant l'attestation d'utilisation d'un puits complétée et signée ;

REMARQUE IMPORTANTE : EN AUCUN CAS, l'installation du dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public. Conformément à la législation en vigueur pour maisons individuelles ou assimilées jusqu'à 20 équivalents-habitants, les contrôles obligatoires au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à facturation auprès de l'usager ayant bénéficié du service.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2018, la tarification suivante a été établie :
 Contrôle de conception: 50 € net (tarif fixé par installation de moins de 20 EH) et 150 € net (tarif fixé par installation de plus de 20 EH)

Demande formulée à : Le :

Signature du demandeur qui atteste l'exactitude des renseignements déclarés :

Le demandeur accepte la notification du rapport de contrôle par mail

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 « fixant les prescriptions techniques » sur les assainissements non collectifs inférieurs ou égaux à 20 EH
- Arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012 « relatif aux modalités d'exécution du contrôle des installations d'assainissement non collectif »
- Référence technique : NF DTU 64.1 (P 16-603) d'août 2013 relatif à la mise en œuvre des « dispositifs d'assainissement non collectif pour des habitation jusqu'à 20 pièces principales »